

# ASSOCIATION INFOCLIMAT



## Assemblée Générale Extraordinaire

### Procès Verbal

Date de l'Assemblée Générale : Samedi 8 Juillet 2006

Lieu : Lycée « Le Château »  
08200 SEDAN

Heure d'ouverture : 15h30

Heure de clôture : 16h00

- 96 membres sur 139 sont présents ou représentés.  
Le président déclare le quorum (93) atteint.

## **Ordre du jour**

1. Modification des statuts
2. Clôture

## **1. Modification des statuts**

- Le président rappelle qu'il est possible de voter à mains levées ou bien à bulletin secret.
- M. GALLEA lit les propositions de modification apportées aux statuts :

### **1) Article 1 :**

**est ajouté** : « L'association est apolitique. ».

### **2) Article 9 :**

**est ajouté** : « Le Président est élu pour un mandat d'un an. »

- Après constatation de la difficulté à atteindre le quorum, un membre de l'Assemblée Générale propose sa réduction à la moitié au lieu des deux tiers des membres présents ou représentés.
- Le président procède à un vote de tendance :
  - « OUI » : 96
  - « NON » : 0
  - « Abstention » : 0
- Les modifications suivantes sont proposées par l'Assemblée Générale :

### **- Article 10**

« Les décisions sont prises à la majorité des voix des 2/3 des membres représentés; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

**est remplacé par** :

« Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. »

### **- Article 12**

« Les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont valables lorsque ces dernières sont régulièrement convoquées et que les 2/3 au moins des voix des parties contractantes sont représentées. »

**est remplacé par** :

« Les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont valables lorsque ces dernières sont régulièrement convoquées et que plus de la moitié des voix des parties contractantes sont représentées. »

- M. GALLEA relit l'ensemble des propositions de modification apportées aux statuts.
- Les propositions de modification des statuts sont mises aux voix (mains levées) :

Exprimés	Majorité	OUI	NON	Abstention
<b>95</b>	<b>48</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

- La modification des statuts est adoptée.

## **2. Clôture**

- Le président clôture l'assemblée générale extraordinaire.

Le président,

Le secrétaire,

*Rédaction : Nicolas Ménard*